Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260428-202604002-DE

LOUVIGNÉ DE BAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de la convocation : 23/04/2026

Conseillers en exercices : 19

Conseillers présents : 16

Conseillers votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-huit avril à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la salle Intermède, sous la présidence de Monsieur PIGEON Thierry, Maire.

Etaient présents : Thierry PIGEON Maire,

Joseph JEULAND, Marie-Odile DAYOT, Franck LERAY, Alexandra GOUSSET, Adjoints

Cédric MARTIN, conseiller délégué
François POIRIER, conseiller délégué

Bruno COULOMBET, Caroline STEINLE, Julien GUILARD, Angélique LE BORGNE, Axelle LE DUIGOU, Marie-Christine BATTEUX Antoine GERAUX Fabien FOUCHER
Conseillers Municipaux

Absents excusés : Laurence LOISON, Valérie GAUDION, Gael MAIGNAN

Absents excusés ayant donné Pouvoir :
Gael MAIGNAN a donné pouvoir à François POIRIER
Valérie GAUDION a donné pouvoir à Marie-Odile DAYOT
Laurence LOISON a donné pouvoir à Marie-Christine LOUIN

Secrétaire de séance : Marie-Christine BATTEUX

Délibération 2026.04.002

Vitré Communauté – Désignation des représentants de la commune dans les commissions communautaires

M. le Maire expose :

Il est proposé au conseil de désigner les représentants de la commune de Louvigné de Bais aux différentes commissions communautaires.

La liste desdites commissions ainsi que les thématiques qui y seront abordées ont été transmises aux conseillers avec la convocation.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260428-202604002-DE

Pour les communes dont la population est inférieure à 3 000 habitants, le nombre d'élu pouvant siéger dans chaque commission est de 1 maximum. La représentation d'un élu au sein de chaque commission n'est pas impérative, elle se fonde sur la base du volontariat et sur l'intérêt porté par les élus pour les thématiques proposées.
Deux commissions spécifiques font l'objet d'une désignation spécifique : la commission intercommunale des impôts indirects ainsi que la commission d'évaluation des charges transférées.

Le Conseil Municipal, en application de l'article L. 2121-21 du CGCT, décide à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour cette élection.

Développement économique, emploi, formation, enseignement supérieur et agriculture
Titulaire : Alexandra GOUSSET
Suppléant : Franck LERAY

Transition écologique
Titulaire : Axelle LE DUIGOU
Suppléant : François POIRIER

Santé et solidarités
Titulaire : Marie-Odile DAYOT
Suppléante : Laurence LOISON

Mobilités
Titulaire : Valérie GAUDION
Suppléante : Marie-Christine BATTEUX

Habitat
Titulaire : Joseph JEULAND
Suppléant : Antoine GERAUX

Finances et ressources humaines
Titulaire : Alexandra GOUSSET
Suppléante : Marie-Christine BATTEUX

Sports
Titulaire : Marie-Christine LOUIN
Suppléante : Angélique LE BORGNE

Jeunesse, CTG et CLIC
Titulaire : Marie-Odile DAYOT
Suppléante : Caroline STEINLÉ

Culture, tourisme, patrimoine et communication
Titulaire : Caroline STEINLÉ
Suppléante : Marie-Christine LOUIN

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213501612-20260428-202604002-DE

Systèmes d'information
Titulaire : Alexandra GOUSSET
Suppléante : Marie-Odile DAYOT

Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)
Titulaire : Joseph JEULAND
Suppléant : Cédric MARTIN

Travaux, bâtiments et énergie
Titulaire : Bruno COULOMBET
Suppléant : Antoine GERAUX

Eau, assainissement et GEMAPI
Titulaire : Bruno COULOMBET
Suppléant : François POIRIER

Commission intercommunale des impôts indirects
Nom proposé : pas de nom proposé

Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT)
Par délibération du Conseil d'Agglomération du 23/04/2026, il a été décidé que la CLECT sera composée d'un représentant par commune (plus un suppléant).
Titulaire : Alexandra GOUSSET
Suppléant : Franck LERAY

Délibéré :
Adopté à l'unanimité des votants

Vote :
Pour : 19 Contre : 0 Abstentions : 0

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Thierry PIGEON

MAIRIE de LOUVIGNÉ-de-BAIS
R.F.
(Ille-et-Vilaine)